

DELIBERATION N° 10 / 2021
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Eric ROULOT, Maire

Présents : M. ROULOT, M. NEDJAR, Mme MACKOWIAK, Mme GOMEZ, M. FLORIN, Mme EL MANANI, M. DADDA, Mme EL HAJOU, M. BA, M. POËSSEL, M. PROD'HOMME, Mme LE ROUX, M. RUBANY, Mme DANGERVILLE, M. NITOU SAMBA, M. MENIRI, Mme DIALLO Aïcha, M. OLIVIER, Mme NAZEF, M. DUPRAT, Mme DIALLO Aminata

Excusés et ont donné procuration : M. BOURÉ à M. NITOU SAMBA – Mme BOCK à Mme EL MANANI – Mme BOULET à Mme DIALLO Aïcha – Mme TIZNITI à M. DADDA – Mme CETINKAYA à Mme NAZEF – Mme LE LEPVRIER à Mme DIALLO Aminata

Etaient excusés : M. MAISONNEUVE – Mme DUMOULIN – M. MAILLARD – M. BOUTRY – Mme SAINT-AMAUX – M. SAHED

Secrétaire de séance : Mme NAZEF

DIRECTION : FINANCIERE

Objet : **Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2020 – Budget Annexe Service Extérieur des Pompes Funèbres**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'affectation provisoire des résultats de l'exercice 2020, les résultats de clôture des sections d'exploitation et d'investissement de la commune sont en adéquation parfaite avec ceux du comptable public. L'affectation deviendra définitive après le vote du compte administratif 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'affectation des résultats,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 24 voix pour, 3 conseillers municipaux ne participent pas au vote (M. Duprat, Mme Diallo Aminata, Mme Le Lepvrier)

➤ D'affecter provisoirement les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

**RESULTAT D'EXECUTION 2020 DU BUDGET ANNEXE «SERVICE EXTERIEUR
DES POMPES FUNEBRES»
(Extrait du compte de gestion)**

BUDGET ANNEXE Service Extérieur Pompes Funèbres	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultats de l'exercice 2020	Résultats de clôture de l'exercice 2020
Investissement	36 744,02 €	0,00 €	6 142,91 €	42 886,93 €
Fonctionnement	45 877,69 €	0,00 €	35 440,13 €	81 317,82 €

✓ Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2020 au Budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres » 2021 :

- Recettes d'investissement
c/001 – excédent antérieur reporté 42 886,93 €
- Recettes d'exploitation
c/002 – excédent antérieur reporté 81 317,92 €

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et ans susdits et ont signé les membres présents.



Le Maire,

Eric ROULOT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

Affectation provisoire des résultats de l'exercice 2020 - Budget annexe Service Extérieur des Pompes Funèbres

Date de transmission de l'acte : 15/03/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 15/03/2021

Numéro de l'acte : delib-10-2021 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217803352-20210309-delib-10-2021-DE

Date de décision : 09/03/2021

Acte transmis par : Corinne STIGER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires